

## **POINT N° 18 UN NOUVEAU CŒUR DE VILLE, LA PLACE DE LA CATHÉDRALE**

Rapporteur : Mme ODILE UHLRICH-MALLET, Adjointe

### **Préambule**

La Ville de Colmar est à l'aube de transformations majeures pour son Centre-Ville. Premier grand chantier de la nouvelle Municipalité, la place de la Cathédrale sera intégralement réaménagée, point de départ d'une réflexion générale sur les espaces publics du Site Patrimonial Remarquable.

### **Rappel**

Un diagnostic archéologique a été mené sur ce site en 2014. Il a évidemment permis de mettre à jour les vestiges de l'occupation passée du cimetière présent tout autour de la Collégiale.

En matière d'aménagement, une réflexion a été lancée en 2018 par l'organisation d'un concours d'idées qui avait pour but de nourrir la réflexion sur cet espace. Le fruit du travail des cinq équipes a été présenté à la population mais aussi à une commission dénommée « place de la Cathédrale » qui était associée au projet.

Aujourd'hui, il s'agit de donner une nouvelle impulsion à ce projet et de passer aux étapes plus concrètes de l'aménagement.

### **L'espace et ses enjeux**

#### **L'aménagement de la place**

La place de la Cathédrale et son édifice sont situés à l'épicentre de notre cité. Les dimensions de son réaménagement sont multiples : patrimoniale, historique, commerciale, touristique... La valorisation de cet espace interroge également sur les déplacements mais aussi sur une nouvelle manière de vivre en Ville, de mieux vivre en Ville.

La place est située au Centre du Site Patrimonial Remarquable, écrin de la Collégiale. Sa conception sera donc menée en parallèle des études relatives aux travaux de rénovation de l'édifice.

La préservation des perspectives sur la Collégiale, sa mise en valeur, la présence du canal, l'appropriation de l'espace piétonnisé par les Colmariens et les visiteurs, l'embellissement du cadre de vie, sont autant d'enjeux auxquels l'aménagement devra répondre sur le site ou à l'échelle du Centre-Ville.

Au travers de ce projet, pour Colmar, c'est un nouveau cœur de Ville qui battra plus fort encore.

#### **Le périmètre**

Outre la surface d'environ 80 ares de la place de la Cathédrale, déduction faite de l'édifice central, il est proposé d'assurer la continuité des aménagements sur les espaces attenants pour une parfaite cohérence. Ainsi, au Nord du site, la rue des Prêtres et une portion de la rue Etroite seront intégrées à l'opération. Au sud, la rue des Tourneurs sera elle aussi aménagée. Des interventions plus ponctuelles sont enfin prévues rue de l'Eglise.

#### Coût estimatif de l'opération et subventions

Le montant de l'aménagement est estimé à 7 000 000 € TTC pour les études et les travaux concernant la place et les rues précitées.

Ce projet s'inscrit pleinement dans la stratégie de la Région Grand Est de garantir un plus grand équilibre entre les territoires, en renforçant et en dynamisant les pôles de l'armature urbaine régionale et locale et notamment leurs centralités. Le soutien de la Région sera ainsi sollicité, au regard du Plan Ville Moyenne.

En complément et eu égard aux interventions dans toutes les sphères de l'aménagement, des subventions seront demandées auprès de multiples partenaires et notamment au titre des interventions sur le cours d'eau.

#### La Commission « Un nouveau cœur de Ville »

En premier lieu, la rédaction du programme de l'opération nécessite de prendre en compte les sujétions et préoccupations de partenaires concernés. C'est pourquoi il est proposé de constituer à nouveau une commission dite « Un nouveau cœur de Ville », afin de co-construire ce projet, en l'enrichissant des échanges qui nourriront ses rencontres.

La liste suivante, propose les partenaires associés précédemment, mais elle est enrichie de nouveaux membres.

Les représentants du Conseil Municipal :

- Mme UHLRICH-MALLET, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire - présidente de la commission
- M. SPITZ, Adjoint au Maire,
- M. SALA, Adjoint au Maire,
- M. MEISTERMANN, Adjoint au Maire,
- M. HILBERT, Adjoint au Maire,
- Mme HOOG, Adjointe au Maire,

- M. LOESCH, Conseiller municipal délégué,
- M. NICOLAS, Conseiller municipal.

Associés à :

- M. l'Architecte des Bâtiments de France,
- Un(e) représentant(e) de la Chambre de Commerce et d'Industrie,
- Un(e) représentant(e) de la Chambre de Métiers,
- Un(e) représentant(e) de l'Office du tourisme,
- Un(e) représentant(e) des Vitrines de Colmar,
- Un(e) représentant(e) du Conseil des Sages,
- Un(e) représentant(e) de la paroisse St Martin,
- Un(e) représentant(e) de la Société d'Histoire et d'Archéologie,
- Un(e) représentant(e) de l'Association pour la Restauration des Edifices Historiques de la Ville de Colmar,
- Un(e) représentant(e) de la Région Grand Est,
- Un(e) représentant(e) du syndicat de Rivières de Haute Alsace.

Il est enfin proposé d'y associer également deux habitants du quartier. Il sera possible aux riverains de faire acte de candidature via le site internet de la Ville. Les représentants des habitants seront ensuite désignés par tirage au sort.

### **Concertation**

En plus des travaux de la commission dédiée, eu égard aux enjeux du projet et conformément aux dispositions de l'article L. 103-2 du Code de l'Urbanisme, une concertation préalable doit être organisée. Celle-ci a débuté en 2018, dès le concours d'idées.

Pour rappel, Il avait été proposé les modalités de concertation suivantes :

- la tenue d'une exposition retraçant le fil des études et la mise à disposition d'un registre au service Etudes d'Urbanisme – Mairie de Colmar afin d'y consigner d'éventuelles

remarques pendant toute la durée de l'élaboration du projet,

- la mise en consultation d'éléments d'études sur le site internet de la Ville associée à une boîte à questions permettant aux administrés d'exprimer toute observation utile à la bonne marche du projet pendant la durée de l'élaboration du projet,
- la diffusion d'informations dans le Point Colmarien.

Cette concertation se poursuivra jusqu'aux études d'avant-projet et son bilan sera dressé et présenté au Conseil Municipal. Le résultat permettra également d'enrichir le projet.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

#### LE CONSEIL

Après avoir délibéré,

#### DECIDE

- l'aménagement de la place de la Cathédrale pour un montant évalué à 7 000 000 € TTC dont l'inscription budgétaire sera proposée au BP 2021 par le biais d'une APCP,
- la constitution de la Commission « Un nouveau cœur de Ville »,
- la poursuite de la concertation préalable telle que définie précédemment.

#### MANDATE

M. le Maire ou son représentant afin de solliciter toutes subventions susceptibles de soutenir ce projet d'ampleur.

#### AUTORISE

Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toute disposition pour l'application de la présente délibération.

Le Maire